



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS)

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_110 : RH - Créations de postes

Fonction publique - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2025_079 portant approbation de l'intégration du personnel de l'école de musique Plaine Limagne,

Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil communautaire du 29 avril 2025,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou d'établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la reprise des personnels de l'association de l'école de musique Plaine Limagne.

Le président propose à l'assemblée la création des postes permanents suivants :

- Deux postes d'assistants d'enseignement artistique à temps complet 20/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 18.75/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 14/20^{ème}
- Deux postes d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet 11.25/20^{ème}.
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 10/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7.5/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4.75/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 2/20^{ème}
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 1/20^{ème}

Le tableau des effectifs est ainsi modifié

Filière : culturelle

- Grade : Assistants territoriaux d'enseignement artistique
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 12

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'adopter les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,**
- **d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement